



A V I S

La délibération du conseil communal du 9 septembre 2024 relative à la modification des tarifs du Centre Aquatique Krounebiert a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, le 11 octobre 2024 (réf. FC05-2024-A335).

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 6 novembre 2024
le secrétaire,



le bourgmestre,